



EDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
BOURGOGNE

Déclaration liminaire
CSASD du 31 mars 2026

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres de la CSASD,

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques souhaite, à travers cette déclaration liminaire, attirer votre attention sur plusieurs enjeux majeurs qui impactent directement le fonctionnement des écoles, les conditions de travail des personnels et la réussite des élèves.

Tout d'abord, concernant les **RASED**.

Pendant trop longtemps, les départs en formation des personnels souhaitant devenir enseignants spécialisés ont été freinés, voire supprimés. La situation actuelle, marquée par un nombre insuffisant de personnels face aux postes vacants ou qui le seront prochainement du fait des départs en retraite, n'est donc pas surprenante. Pour la CFDT, il est indispensable que l'institution relance massivement ces départs en formation afin de répondre aux besoins.

Par ailleurs, les conditions d'exercice des personnels des RASED doivent être améliorées. Dans un territoire rural comme la Nièvre, leur périmètre d'intervention dépasse largement une seule école. Or, les frais de déplacement ne sont pas correctement pris en charge : les enveloppes sont insuffisantes, voire inexistantes en fin d'année. Nous revendiquons une dotation budgétaire à la hauteur des besoins réels, ainsi qu'un budget de fonctionnement permettant l'achat de matériel pédagogique adapté.

Dans le même esprit, nous alertons sur la baisse du nombre de places au concours externe de psychologues de l'Éducation nationale, spécialité éducation, développement et apprentissages : 120 places en 2025, contre 80 prévues en 2026. Pour la CFDT, cette diminution va à contre-courant des besoins croissants dans les écoles. Il est urgent non seulement d'augmenter le nombre de places, mais aussi de réfléchir à l'attractivité de ce métier essentiel pour accompagner les élèves en difficulté.

Concernant maintenant **le remplacement**, la CFDT rappelle qu'un nombre suffisant d'enseignants remplaçants est indispensable ; à condition toutefois que ces moyens ne soient pas obtenus en supprimant des postes d'adjoints. Des moyens de remplacement renforcés permettraient d'éviter des situations devenues trop fréquentes où les élèves d'un collègue absent sont répartis dans les autres classes, sans aucune compensation. Cela contribuerait également à stabiliser les décharges de direction, notamment dans les petites écoles, ainsi que les dispositifs en éducation prioritaire renforcée. Nous soulignons également que ces moyens pourraient permettre des interventions en surnuméraire dans des situations d'urgence ou la tenue d'ESS sur temps scolaire.

Plus globalement, les annonces de **suppressions de postes** sont incompréhensibles pour les collègues, tant l'exercice du métier de professeur des écoles est devenu difficile. Les travaux menés dans le cadre des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail témoignent d'un vécu professionnel particulièrement dégradé dans le premier degré. Les difficultés de remplacement, l'accès restreint à la formation continue et la pression quotidienne conduisent de nombreux enseignants à rester en poste malgré une fatigue importante, parfois jusqu'à l'épuisement. Pour la CFDT, il est impératif de prendre en compte les indicateurs de conditions de travail et de santé au travail pour déterminer les moyens alloués à l'École publique.

Notre département doit rendre 5 postes dans le premier degré mais avec le phénomène d'ouverture/fermetures en vases communicant ce sera bien plus de postes qui seront repris en classe devant élèves. Notons cependant des avancées relativement attendues comme le 1/2 poste USEP ou la pérennisation d'ouverture de classe. Mais que penser du 1/2 poste PHARe auquel s'était ajouté le travail sur la santé mentale en suspend alors que ce point constitue une priorité nationale rappelée dans nos précédentes déclarations liminaires ?

Améliorer le taux d'encadrement dans le premier degré est une nécessité : cela permettrait d'améliorer les conditions de travail des agents, de mieux accompagner tous les élèves, de s'adapter à leurs besoins et de rendre l'école réellement inclusive.

Enfin, nous tenons à rappeler que le temps de **décharge de direction** reste aujourd'hui insuffisant au regard des responsabilités croissantes qui pèsent sur les directrices et directeurs d'école.

La CFDT continuera de porter ces revendications avec détermination, dans l'intérêt des personnels et du service public d'éducation.

Je vous remercie de votre attention.